

Bulletin de l'Assemblée
de Défense de l'Environnement
du Littoral Flandre Artois
affiliée à France-Nature-Environnement

Même pas peur ?

Il n'est pas rare d'entendre des détenteurs du savoir (ou prétendus tels) reprocher aux défenseurs de l'Environnement d'agir à tout propos et abusivement la menace de la catastrophe. Nous serions des ennemis du progrès, de l'expansion économique, d'indécrottables pessimistes. Bref, comme nos lointains ancêtres gaulois, nous serions hantés par la crainte que demain le ciel nous tombe sur la tête...

Bien évidemment, nous ne nous reconnaissons pas dans ce tableau à charge, pas davantage que dans les commentaires qui en découlent dont, par exemple, le sulfureux Claude Allègre, récemment désavoué par l'Académie des Sciences pour sa négation des dérèglements climatiques, se fait le zélé propagateur. En effet, il n'est pas dans notre culture de faire du catastrophisme, sauf à ce qu'attirer l'attention sur la disparition désastreuse d'espèces végétales et animales, l'épuisement des ressources, les risques que comporte précisément le dérèglement climatique, en relèverait.

Tout le monde devrait admettre que le mode de développement qui est le nôtre, basé sur le gaspillage des matières premières comme des énergies fossiles, un productivisme qui, depuis l'avènement de l'ère industrielle, continue de faire des ravages, a atteint ses limites et qu'il faut donc revenir à un équilibre préservant les chances de ceux qui nous succéderont sur la planète. Ne voilà-t-il pas en effet le vrai risque que court à terme l'humanité, si nous ne parvenons pas à redéfinir le progrès ?

Notre objectif est donc bien d'inciter la population à ouvrir les yeux sur la réalité maté-



rielle de phénomènes destructeurs qui s'amplifient en affectant la biodiversité, sur les pollutions qui nous assaillent, sur les menaces technologiques insidieuses qui, lorsqu'elles se matérialisent, sont susceptibles de faire de nombreuses victimes, générer des coûts économiques exorbitants, porter des atteintes parfois irréversibles aux systèmes écologiques qui nous permettent de vivre.

Les catastrophes naturelles ou (et) industrielles, pour nous c'est clair, interrogent de façon vitale nos modèles de développement. C'est l'une des informations qui est développée dans ce nouveau numéro de "Grains de Sel" (1)

Alors : réalistes oui, catastrophistes non!

J.S.

1- Ce numéro de "Grains de Sel" est diffusé tardivement pour la raison bien simple que la subvention annuelle 2010 promise de longue date par la Communauté Urbaine ne nous était pas encore parvenue fin novembre... Nous avons donc dû différer la mise sous presse de ce numéro 32. Nous nous en excusons auprès de nos abonnés.

p 2 - Pourquoi toujours ajouter du risque aux risques ? • p 3 - Des risques tous azimuts • p 4 - Mardyck • p 5 - Total • p 6 - Nucléaire : le revers de la médaille • p 8 - Grande-Synthe en capitale de la biodiversité • p 9 - Biodiversité marine • p 10 - Menace de submersion marine • p 11 - usagers du vélo • p 12 - AD-LiNord



Pourquoi toujours ajouter du risque aux risques ?

État des lieux en France...

On dénombre en France environ 500 000 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), regroupées en trois catégories : 450 000 d'entre elles font l'objet d'une simple déclaration, 36 000 sont dites enregistrées et 15 000 autorisées. Précédemment, la catégorie "enregistrées" n'existait pas et les ICPE qui désormais en relèvent faisaient partie de la catégorie "autorisées", beaucoup plus contraignante. En effet une autorisation d'installation n'est délivrée qu'après étude d'impact contrôlée par les inspecteurs des installations classées (DREAL) et après enquête publique. C'est dire, entre autres, qu'avec l'apparition de cette nouvelle catégorie la population est désormais moins consultée qu'auparavant sur la dangerosité des industries dont elle est riveraine...

1 200 entreprises industrielles relèvent de la directive Seveso seuil haut et sont donc susceptibles d'être confrontées à un accident majeur. Suite à l'accident d'AZF, elles sont

soumises à un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), la plupart en cours d'élaboration alors qu'ils auraient dû être tous achevés fin 2008!

1 200 inspecteurs (seulement) assurent le contrôle des sites Seveso et des ICPE!
9 millions de Français sont directement concernés par la présence dans leur environnement d'une ou plusieurs industries à risques. 900 communes sont situées en première ligne.

Chacun de nous est concerné par les "Seveso mobiles" (ou en stationnement plus ou moins temporaire) que sont :

- les Transports de Matières Dangereuses (TMD) routiers et ferroviaires, éventuellement par les TMD maritimes ou fluviaux.
- Les canalisations souterraines, plus rarement aériennes, véhiculant des fluides dangereux : gaz, hydrocarbures, hydrogène, ammoniac, etc.

...et sur le littoral dunkerquois



Avec Fos-sur-Mer, Feyzin ("le couloir de la chimie"), la vallée de la Basse-Seine, le littoral dunkerquois est l'un des sites hexagonaux les plus chargés en entreprises à risques. On y dénombre en effet :

- **une centrale nucléaire** à 6 réacteurs, la 3^e au monde en terme de puissance installée relevant d'une réglementation particulière non-Seveso.

- **14 sites Seveso seuil haut**, si l'on intègre Minakem - site Astrazeneca sur le point de le devenir, mais sans prendre en compte le projet de terminal méthanier, des centaines d'ICPE œuvrant dans la sidérurgie-métallurgie, la pétrochimie, le stockage, les déchets, l'alimentaire, etc.

- **Le troisième port de France** en bordure de l'une des mers les plus fréquentées du monde (400 bateaux/jour dont un bon nombre de TMD).

- **Un trafic TMD intense** notamment sur l'A 16, axe Europe du Nord - Tunnel sous la Manche.

Confronté à un développement économique ayant fait la part belle aux risques permanents dont on ne saurait exclure la pollution chronique, le littoral dunkerquois n'en tire guère de bénéfices, bien au contraire.

Le chômage affecte 13 % de la population, soit



4 points de plus que la moyenne nationale, et la situation sanitaire y est préoccupante : ainsi selon une étude de l'Observatoire Régional de la Santé, pour la mortalité des hommes avant 65 ans la Communauté Urbaine de Dunkerque occupe le 169^e rang sur 173 regroupements de communes étudiés.



Des risques tous azimuts

Indépendamment des risques naturels tels que les séismes, les inondations, les tempêtes, etc., qui peuvent affecter les entreprises installées sur notre territoire côtier, on classe généralement les risques technologiques en deux catégories :

- les risques accidentels, liés à des événements ponctuels le plus souvent imprévisibles, tels les explosions et les incendies avec dégagements ou non de produits toxiques
- les risques chroniques s'inscrivant, eux, dans la durée et donc a priori prévisibles. Ce sont les pollutions classiques, bien réper-

torées, ou liées à des polluants émergents. Ces risques peuvent être dits statiques (explosions, incendies survenant au cœur des entreprises) ou mobiles comme on l'a vu ci-dessus avec les Transports de Matières Dangereuses (TMD) de toute nature, véhiculés sur routes, voies ferrées, voies fluviales, mers.

Toute la question bien sûr est d'éviter que ces risques se matérialisent et débouchent sur des accidents, voire des catastrophes, que l'on trouve répertoriés notamment sur le site informatique "Aria".

Un dispositif législatif et réglementaire complexe

Avant même que "le principe de précaution" n'entre en application et que l'on soit parvenu à l'ère industrielle, la France napoléonienne s'était dotée d'un premier texte visant en fait à atténuer les désagréments pour les riverains de certaines activités humaines. On était en 1810, il y a donc 200 ans. Dans les décennies qui suivirent, les réglementations se firent plus précises, notamment au lendemain d'accidents ayant marqué les esprits. On observera qu'à défaut d'avoir été évitées, les catastrophes ont ensuite fréquemment changé la donne (voir, pour ne citer que quelques exemples célèbres : Tchernobyl, Seveso, Bhopal ou, plus récemment encore chez nous, AZF).

Le 21 septembre 2001, une explosion survenue dans une "banale" usine d'engrais de la banlieue toulousaine provoqua la mort de 31 personnes, fit 2 000 blessés et endommagea plus ou moins gravement 10 000 immeubles. Deux ans plus tard, cette onde de choc donna naissance à un tout nouveau texte de loi, baptisé "loi Bachelot" qui instaura autour des sites Seveso seuil haut les Commissions Locales d'Information et de Concertation (CLIC) chargées d'élaborer des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) et donc d'éviter la survenue de nouveaux "AZF". L'intention était belle, mais de l'avis de beaucoup d'associatifs siégeant dans des CLIC, ce montage législatif complexe, formaliste à bien des égards, n'ouvre guère sur une réelle concertation. On en veut pour preuve le fait, par exemple, que les études de dangers imposées aux industriels sont menées... par eux-mêmes (avec le concours éventuel de cabinets d'études.) Certes les inspecteurs des installations classées formulent ensuite avis et observations, mais c'est un produit "préemballé" qui est ensuite présenté aux collègues partenaires du CLIC. Élus, associations, syndicats n'ont plus qu'à... approuver (ou désapprouver) un document à l'élaboration duquel ils n'ont en aucune manière été associés. Autre exemple où le CLIC apparaît comme une chambre d'enregistrement où la

concertation est bannie : l'on vous dit froidement que la matérialisation sur le terrain des zones d'aléas, c'est-à-dire celles où en cas de pépin les riverains pourraient subir des effets irréversibles, voire perdre la vie, n'est pas "négociable". L'amplitude des zones est déterminée par des modèles mathématiques "probabilistes" qui, si l'on se réfère à Tchernobyl ou AZF, n'obéissent pourtant ni au souffle des explosions, ni à la vigueur des vents...

En retard de plus de deux ans déjà dans leur application par rapport aux (louables) intentions que s'était fixées le législateur, les PPRT constitueront vraisemblablement une strate de plus dans des dispositifs qui, jusqu'à présent, n'ont pas eu d'effet décisif sur les objectifs affichés : à savoir une réduction drastique des risques à la source ⁽¹⁾ et une réelle maîtrise de l'urbanisation autour des sites potentiellement menacés par leur environnement industriel. ■

1- Aux Pays-Bas, décision a été prise par les autorités de diviser par 10 en 10 ans les risques à la source.

Pari risqué

Lors des assises nationales des risques technologiques tenues à Douai le 21 octobre dernier, Michel Delebarre a dit et répété que notre région littorale a « *vocation à accueillir les industries à risques* ».

Indépendamment du fait que le député-maire n'a jamais demandé l'avis de ses administrés sur la question comme il aurait pourtant pu aisément le faire, tout le monde peut observer que cette "vocation" est de moins en moins porteuse. On ne s'en réjouit pas, mais l'emploi industriel est en déclin dans le dunkerquois pour cause de mondialisation, de délocalisations, de libéralisme à tous crins. On enregistre chez nous 13 % de chômeurs (contre 9,5 % à l'échelon national) et l'arrêt de la production de Total n'arrangera rien, c'est certain.

Si l'an prochain, les collectivités territoriales connaîtront un répit du fait des compensations promises par le gouvernement, il est clair que dès 2012 pour cause de réforme de la taxe professionnelle, la CUD subira une redoutable saignée dans ses revenus. L'apport de la taxe professionnelle découlant de l'activité économique devrait passer de plus de 160 millions d'euros annuels à 40, chiffres cités par l'élu dunkerquois. Alors posons-nous la question la plus sérieusement du monde : miser encore et toujours sur l'industrie à risques pour rétablir l'économie et l'emploi, n'est-ce pas un pari indéniablement risqué ?



Mardyck

Une oasis perdue au sein d'un no man's land industriel

Mardyck, petite commune de moins de 400 habitants, encadrée par des usines Seveso seuil haut, cernée ou traversée par un premier gazoduc (en attendant peut-être l'implantation d'un second) et des canalisations porteuses de fluides dangereux, a déjà fait couler beaucoup d'encre et de salive tant sa situation dépasse l'entendement. Eh bien, nous allons poursuivre dans la même voie médiatique.

· L'on aurait pu penser en effet que la loi ·
· Bachelot, promulguée voici plus de sept ans ·
· dans la foulée d'AZF, allait permettre d'avancer ·
· sérieusement sur la question controversée de ·
· la mise en sécurité de sa population. Il n'en est ·
· rien. Pire même, l'extension de l'activité de ·
· Polimeri et la promesse de l'arrivée d'un ·
· second gazoduc par la face ouest n'ont fait ·
· qu'aggraver le mal, quand bien même l'arrêt de ·
· fabrication chez Total (sans remise en cause ·
· des stockages) pourrait être considéré comme ·
· un mieux aller.

« La question n'est plus seulement : tout faire pour éviter d'avoir de mauvaises surprises, mais de se préparer à être surpris. »

Patrick Lagadec, directeur de recherche à l'école polytechnique, expert en gestion des risques technologiques

· Sur un territoire où les zones dites létales, ·
· c'est-à-dire où les effets d'un accident industriel ·
· pourraient être mortels, sont prolongées ·
· par des zones où les effets seraient "irréversibles", ·
· on aurait pu également estimer que les ·
· Pouvoirs Publics auraient engagé, sans attendre ·
· les arrêtés de mise en application des ·
· PPRT qui ne sont pas près d'être signés, des



· procédures (article 5) d'expropriation et que, ·
· de leur côté, les familles désireuses de quitter ·
· les lieux auraient pu faire valoir leur droit ·
· dit de "délaissement". Des démarches ·
· s'inscrivant dans l'esprit de la loi plutôt que ·
· relevant de son formalisme.

· Sept ans après, rien de tout cela ne prend ·
· forme. D'une part parce que les autorités ·
· apparaissent plus soucieuses de simplifier la ·
· vie des industriels que de sauvegarder, en cas ·
· de coup dur, celle des administrés. D'autre ·
· part, parce que se profile la "redoutable" ·
· question de savoir qui va payer. La loi ·
· indique que l'indemnisation à octroyer aux ·
· habitants expropriés ou désireux de ·
· s'installer ailleurs doit faire l'objet d'une ·
· convention Etat-collectivité-industriels. Or ·
· concrètement chaque entité tend à se refiler ·
· "la patate chaude" en sorte que comme chacun ·
· peut le constater, dans le village prévaut ·
· actuellement le statu quo.

· L'exemple de Mardyck illustre les difficultés ·
· d'application d'un texte législatif à l'échelle ·
· d'une toute petite communauté de cent ·
· foyers, dont une majorité ne s'estime ·
· d'ailleurs pas concernée par... les risques ·
· technologiques et industriels (sans doute au ·
· nom de "l'acceptabilité sociale", concept souvent ·
· invoqué par les temps qui courent). ·
· Qu'en serait-il s'il s'agissait d'envisager le ·
· déplacement des résidents d'une collectivité ·
· importante située du côté de Feyzin dans "le ·
· couloir de la chimie", en basse Seine ou du ·
· côté de Fos-sur-Mer? Qui disait que promulguer ·
· une loi c'est bien, mais que la faire ·
· appliquer c'est mieux? ■




adelfa

Abonnez-vous – Réabonnez-vous

Sauf versement courant 2009 de votre quote-part (5 €), votre abonnement à "Grains de Sel" est venu à expiration. Si vous souhaitez que nous continuions de faire un bout de chemin ensemble (même plus si affinités), merci de nous adresser votre participation.

Donner aux pollueurs

 **l'énergie d'être meilleurs.**

Total doit assurer la dépollution de son site

Quand une entreprise arrête définitivement sa production ou entend fermer ses portes, elle n'est pas quitte pour autant de toute obligation à l'égard de son environnement humain. La loi du 19 juillet 1976, reprise aux articles 511-1 et suivants du Code de l'Environnement, fait obligation à l'exploitant de remettre en état le site se rattachant directement à son exploitation.

Plus personne ne l'ignore : après un "suspense" de près d'une année illustrant le fait que cette firme ne s'embarrasse guère d'éthique, le géant Total a décidé d'arrêter la fabrication d'essences et autres dérivés des hydrocarbures au sein de la raffinerie des Flandres à Mardyck.

En annonçant qu'une activité de formation et d'assistance technique remplacerait le raffinage, peut-être l'entreprise espère s'exonérer de cette contrainte onéreuse. C'est la raison pour laquelle l'ADELFA a adressé aux autorités (préfecture, sous-préfecture, DREAL) un communiqué, largement repris ci-après, pour exiger le respect des dispositions prévues par les textes réglementaires. Une semblable démarche a été effectuée s'agissant de l'arrêt d'activité chez REXAM.

Ayant rappelé que les associations membres de notre fédération « déplorent, suite à l'arrêt du raffinage, les conséquences directes à caractère humain sur les salariés et l'emploi local (au regard des bénéfices engrangés par la société), ainsi que les répercussions économiques impactant l'équilibre financier des collectivités locales et du port de Dunkerque (GPMD) », l'ADELFA indiquait qu'elle attendait « des engagements rapides concernant :

- la dépollution du site appelé par Total à d'autres fonctions non-productives,
- la surveillance et la maintenance de l'étanchéité de la ceinture en "bentonite" ou "argile bleue" mise en place à la construction de l'usine pour éviter toute migration via la nappe phréatique de polluants présents dans le sous-sol, notamment vers le canal à grand gabarit,
- la dépollution des sédiments marins au pied des postes de déchargement et de chargement des bateaux et convois fluviaux,
- la dépollution de la zone où les pompiers réalisaient leurs exercices,
- l'inertage des canalisations "hors service".

L'ADELFA soulignait également que « Total occupe, sur le domaine portuaire, un terrain de plus de 200 ha et des emprises linéaires flanquées de servitudes pour des canalisations à savoir :

- une conduite de 26 pouces de pétrole brut entre les stockages des APF à Gravelines et le site de Mardyck avec sa protection cathodique

- une conduite de 10 pouces du fuel lourd alimentant les soutes des cargos entre les APF à Gravelines et le site de la raffinerie,
- une canalisation de 4 pouces "polypropylène" entre Polimeri et la raffinerie,
- une canalisation de 6 pouces "carburacteur" entre l'ex-dépôt OTAN à Grande-Synthe (aujourd'hui 2^e division des oléoducs de l'armée) et la raffinerie... »

Et d'ajouter que « pour ces emprises de terrain, la mise en place d'une mémoire industrielle nous apparaît plus que nécessaire. »

En conclusion, l'ADELFA indiquait « ne pouvoir accepter que de nouvelles fonctions soient mises en place sur le site de la raffinerie des Flandres sans avoir préalablement réglé ces problèmes..., considérant que ni le gestionnaire des terrains à savoir le GPMD, ni l'État, ni aucune collectivité locale n'ont à supporter les conséquences environnementales liées à la suppression de la fonction raffinage sur le site de Mardyck. » En conséquence, elle demandait que, « dans les délais les plus brefs, un état des lieux environnemental complet avant toute reconversion du site et la réunion des instances de concertation concernées (CLIC notamment) soient mis sur pied. »

Made in Dunkerque

Vérité d'hier n'est plus toujours celle d'aujourd'hui. On devrait se méfier des slogans péremptores : "ici, notre énergie est une matière première inépuisable". De peur bien sûr qu'un jour une firme comme Total (qui aurait pu le croire ?) vous inflige un cruel désaveu. Non, Dunkerque n'a pas fini de nous surprendre.

www.dunkerquepromotion.org

"Ici, notre énergie est une matière première inépuisable" ...

Le saviez-vous ?

- Dunkerque est le 1^{er} pôle énergétique d'Europe et le 1^{er} port industriel Français
- A Dunkerque, les ouvriers qualifiés et les techniciens sont 1,5 fois plus nombreux qu'à l'échelle nationale
- 2 milliards d'euros ont été investis par les entreprises ces 5 dernières années à Dunkerque

Un savoir-faire international reconnu

DUNKERQUE va vous surprendre !

Pour tout savoir sur les atouts de Dunkerque et sa région :
Appelez le +33 (0)3 28 22 64 40
E-mail : dypromotion@dunkerquepromotion.org

DUNKERQUE PROMOTION
MADE IN DUNKERQUE
ECONOMIC DEVELOPMENT AGENCY



Le revers de la médaille

« Gravelines, championne du monde de la production d'électricité... Et cela s'est fait *en toute sûreté, sans la moindre émission de CO₂ en 30 années de fonctionnement* » (VdN 12-09-2010)

« EDF est un roc sur lequel l'économie locale pourra continuer de s'appuyer » (id. 06-02-2010)

« Aux États-Unis des installations *identiques* ont franchi le cap des 60 ans. On sait que c'est techniquement possible. Donc nous préparons l'avenir... » (Le Phare 10-02-2010)

« En 2011, la centrale sera *dans un état quasi neuf* » (Entreprises déc-2008)

« L'incident du 9 août *ne se reproduira plus* » (VdN 09-2009)

À la centrale nucléaire de Gravelines, on est les champions, y compris en communication. Le directeur de l'établissement est dans ce domaine un "performer". Il a la foi à soulever les enceintes de confinement et n'hésite pas à pousser à l'occasion le trait, comme le bon M. Coué, quitte à agrémenter son discours de quelques approximations (*en italique dans les extraits ci-dessus*).

Tout le monde ne partage pas ce bel optimisme. Notamment les personnels des entreprises sous-traitantes, souvent à la peine en ce moment, eux qui effectuent sous la pression des travaux d'entretien ou de remise en état à l'occasion des arrêts de tranche ou de visites décennales.

Embauchée par l'une de ces entreprises, Élisabeth Filhol a suivi le parcours de l'un d'entre eux et elle en a fait un ouvrage intitulé tout simplement "La Centrale" (1) Cela se lit comme un roman.

caoutchouc blanc et semelle crantée sur le premier barreau de l'échelle, en prenant bien garde de ne pas s'enrouler ou entortiller le cordon d'alimentation, une fausse manœuvre qui couperait net l'arrivée d'air au plus mauvais moment, une fois atteint le fond de la piscine; pour l'instant, en cas d'urgence ou sur un coup de tête, il peut encore agir, arracher le heaume et le masque et respirer librement, mais quinze mètres plus bas, ce qu'un homme sans tenue complète de protection est surtout libre de respirer, ce sont les gaz et aérosols radioactifs libérés par les parois, tritium, cobalt, césium, etc.

Il entend la voix derrière lui, à travers le heaume, qui lui donne l'ordre pour la deuxième fois de descendre. Il ne réagit pas. Il se tient debout, tétanisé, sans rumination, sans conflit intérieur. Devant lui, la piscine. Le trou béant d'un sarcophage en béton, vide... Une fosse vide et grise dans son cuvelage d'étanchéité. Il ne peut pas descendre. Il sait qu'il ne pourra pas le faire. Il ne le sait pas à la manière d'un bipède doué de parole et raisonnable, mais d'instinct. C'est un engagement massif de tout le corps contre la volonté, si tant est que la volonté depuis qu'il est entré ici, ait eu son mot à dire.

La voix est celle, identifiée, du chef d'équipe qui en appelle à la raison. Les gars de la première vague ont eu leur dose. Maintenant c'est à eux, lui et ses collègues qui attendent le début de l'intervention, habillés comme lui en tenue Mururoa, tant qu'à faire, quitte à devoir y aller, qui voudraient déjà en être débarrassés et s'impatientent. Un homme le double, suivi d'un deuxième, etc., lentement, avec précautions, ils commencent à descendre.

Certains avouent qu'ils ne s'attendaient pas à cette réaction de sa part. De ce qu'ils ont vu de l'entraînement, un gars solide. Du genre qui ne lâche pas prise facilement, dans l'endurance du corps et de la tête. D'autres diront qu'ils n'ont pas été surpris. Qu'ils l'ont su avant même qu'il ait franchi le dernier portique de contrôle... »

Ailleurs, dans un autre chapitre, page 91, Élisabeth Filhol écrit, d'expérience: « EDF encaisse les profits, vous encaissez les doses, au milieu quelques patrons de la sous-traitance tirent leur épingle du jeu et le tour est joué... »



légende

En voici d'ailleurs un extrait: l'arrivée de l'intervenant en zone contaminée au bord de la piscine, là où la fission des neutrons dégage de l'énergie.

Cela tombe bien: Gravelines se prépare à entrer dans un cycle de six visites décennales, celles des 30 ans.

« Il se tient debout au bord de la piscine, vide. Il se tient debout en combinaison blanche, heaume ventilé et masque à gaz sous le heaume, incapable de franchir le pas qui lui permettrait d'agripper la rampe, de pivoter, puis de poser son bottillon droit en

1- Élisabeth Filhol, "La Centrale" Ed. POL, 14,50 €



À force de jouer avec le feu...

L'on sait que pendant des années la France a transféré clandestinement des déchets nucléaires en Russie. Ce qu'elle n'avait évidemment pas envisagé, c'est que l'été dernier le pays de Poutine, suite à des épisodes de canicule, allait être ravagé par des incendies monstrueux difficilement maîtrisés. En conséquence, des centrales nucléaires, des sites de stockage de déchets radioactifs ont été menacés par la progression des flammes. Apparemment – car la transparence n'est pas le point fort de la politique russe! - on a évité la catastrophe. Tant mieux. Imaginons en effet que nos déchets nous seraient revenus en fumée par la voie des airs... ■

Énergie : les prix flambent

Il paraît qu'en France, grâce à la politique volontariste (pronucléaire) menée par producteurs et prestataires, l'énergie ne coûte pas cher. Ce n'était sans doute pas complètement faux voici quelques années encore. Est-ce que demain cela se vérifiera encore? Permettez-nous d'en douter. Avec le gaz à + 15 % en l'espace de quelques mois et l'électricité à + 7 % (3 + 4 %) au 1^{er} janvier 2011, les lendemains risquent fort de déchanter. Surtout pour les individus, les familles qui ont atteint ou dépassé le seuil de la précarité. ■

30, 40, 60 ans : Qui dit mieux ?

La vérité des prix du kWh nucléaire est, d'évidence, un secret d'État particulièrement bien gardé. On en veut pour preuves les diverses manœuvres, les tours de passe-passe, auxquels EDF se livre et s'est livré. Exemple : la prolongation de vie des réacteurs jusqu'à 40 ans, voire 60 ans, en ces temps de visites décennales ce ne serait que simple formalité, à en croire la direction de la centrale de Gravelines. Aurait-elle oublié qu'enceintes de confinement, cuves des réacteurs sont fatalement fragilisées au bout de décennies de services et qu'on ne peut pas les remplacer? Qu'importe : passer de 30 à 40 ans, à plus forte raison à 60, voilà qui "laisse le temps de voir venir" et permet entre-temps de puiser, comme EDF l'a fait dès 2004, dans les provisions réglementairement réunies pour permettre un démantèlement particulièrement long et onéreux, comme à Brennilis, des réacteurs arrivés en fin de vie. ■

Bon débarras !

L'entreprise britannique *International Nuclear Services* (ex-BNFL), qui avait pignon sur quai au port de Dunkerque depuis des lustres, a fermé boutique et décidé de regagner le royaume de sa gracieuse Majesté. Ce n'est

pas le genre de départ que l'on regrettera. Elle était en effet spécialisée dans le trafic de déchets nucléaires qu'elle se chargeait d'acheminer vers l'usine de retraitement de Sellafield, pendant de notre La Hague. Son départ s'est fait dans la discrétion, sans tambour, ni trompette. Des risques non-négligeables en moins, on ne va pas faire la fine bouche! ■

Avis de recherche ... d'un terminal méthanier

On en parle tout le temps depuis plus de trois ans et on ne la voit pas pointer le bout de son nez. Cette arlésienne s'appelle : terminal méthanier du Clipon, cet équipement-miracle qui, s'il avait fallu croire Christian Estrosi, le pourtant ex-ministre de l'Industrie, aurait dû prendre le relais vite fait bien fait du site Total, sacrifié sur l'autel du profit, de la mondialisation via sans doute une délocalisation. Pourquoi vous parler de Total dans un écho ayant trait au terminal ? Eh bien, parce qu'il y a, à notre avis, une analogie frappante entre les deux stratégies menées tant par le patron de la firme pétrolière que par le PDG d'EDF. Le premier a joué pendant près d'un an au chat et à la souris avec les salariés, les sous-traitants, les responsables économiques et politiques du littoral avant de faire connaître la décision néfaste que l'on sait, et le second en fait tout autant depuis avril dernier, époque à laquelle le Préfet avait donné le feu vert à l'équipe de promoteurs de cet équipement, à savoir GPMD et Dunkerque-LNG, filiale EDF. On observera qu'en ce qui concerne le troisième larron, GRT-GAZ, qui se propose de réaliser le gazoduc qui serait appelé à acheminer le gaz produit, bien que l'enquête publique qui lui était consacrée, se soit achevée, il y a près de six mois, on n'en connaît toujours pas le résultat. Aux yeux de l'ADELFA, ces attermolements dénotent de la part de "nos" interlocuteurs, frappés de mutisme, un comportement méprisant à l'égard de la population du littoral. La décision nous appartient. En attendant : circulez, il n'y a rien à voir...

PS : s'il se trouvait qu'enfin les décideurs décidaient avant ou lors de la diffusion de ce bulletin, il est clair que nous ne ferions pas amende honorable pour autant. Le mépris s'est inscrit pour le coup dans la durée... L'ADELFA maintient son recours en justice.

ECOPOLIS : un rendez-vous à ne pas manquer

A l'initiative d'un laboratoire de l'Université du Littoral (RII) et de représentants de la société civile, a été lancé, voici déjà quelque temps, un groupe de réflexion sur le devenir de villes industrielles subissant la crise de l'industrie lourde. Il va sans dire que cette question interpelle ou devrait interpeller l'ensemble des habitants du littoral. Quelles peuvent être en effet les alternatives pour qu'une ville demeure créative et innovante? N'est-il pas urgent d'attirer et d'engendrer de nouvelles activités. Cette réflexion a débouché (provisoirement) sur la création d'Ecopolis qui tiendra une conférence inaugurale, **le lundi 6 décembre de 17 à 19 h à l'amphithéâtre Schumpeter au Centre universitaire Lamartine à Dunkerque.** Un rendez-vous à ne pas manquer.



Biodiversité en ville : Grande-Synthe en capitale, Dunkerque en exemple

Grande-Synthe est depuis peu Capitale française de la biodiversité 2010 et Dunkerque a reçu un 3^e prix. Les deux villes étaient candidates, chacune dans leur catégorie (10 001 à 30 000 habitants pour Grande-Synthe ; 30 001 à 100 000 habitants pour Dunkerque).



Biodiversité : le terme est récent (relativement) et pas toujours compris. Ces nominations viennent à propos pour placer cette notion dans un contexte familier, presque ordinaire, et donc perceptible. Et dans des possibles.

Lorsque les élus grand-synthois, dans le bulletin municipal de novembre 1979, déclaraient : « *Les espaces verts, c'est la respiration, le renouvellement de l'air déjà bien pollué, c'est le repos, la détente... bref... un environnement décent* », ils ne parlaient pas de biodiversité. Plutôt de "cité-jardin" et de "nature en ville". C'est d'ailleurs sur ce critère de mise en œuvre que les deux villes ont été retenues en 2010.

À Grande-Synthe, au fil des années, toutes les équipes municipales qui se sont succédé ont suivi cette orientation. Se sont ainsi ouverts, et parfois dès 1972, une ceinture boisée, des parcs urbains (Puythouck, Moulin, Centre ville), une zone maraîchère et de jardins ouvriers (le Prédembourg), un quartier paysagé et traversé de voies d'eau (le Courghain) et des espaces verts à tous les coins de rue... Soutenue par la ville, une association a disséminé des balcons fleuris. Des actions de sensibilisation à l'environ-

nement naturel se sont mises en place et les services municipaux se sont lancés dans des techniques douces comme la gestion différenciée des espaces verts. Bref, 40 ans d'aménagement urbain et d'actions municipales... pour un environnement décent. Du long terme. L'objectif "renforcer l'image de ville-jardin" du plan d'orientation "Vers Grande-Synthe 2020", élaboré en 1993, a été largement atteint. En 2010.

À l'avenir, avec une capitale et un exemple de protection de la biodiversité en ville, nul doute que la notion de biodiversité va s'implanter dans l'agglomération dunkerquoise. Et que sa définition, un peu compliquée il est vrai, va se préciser dans des réalisations et dépasser la notion de "nature en ville". La biodiversité, c'est l'ensemble des formes de vie, les relations qui existent entre elles et avec leurs milieux. Elle consiste à préserver de façon raisonnée les espèces vivantes, dont l'espèce humaine, et les écosystèmes ainsi que leur diversité. Elle suppose des politiques publiques concertées, en écologie urbaine notamment, des diagnostics et des suivis scientifiques... et la participation reconnue de tout un chacun.

Pour l'heure et pour aller plus loin, il y a un appel citoyen et des explications sur le site www.labiodiversitecestmanature.org et des actions associatives en cours avec Transp'ART en CE (basé à Grande-Synthe).

www.transparence.littoralnord.fr



Biodiversité marine : au risque d'un COPIL

Deux sites Natura 2000 en mer au large du Dunkerquois, un Comité de pilotage (COPIL) commun aux deux sites qu'a instauré un arrêté préfectoral en date du 20 mai 2010... et pas plus d'assurances...

Nous l'annoncions (*GdS n°31*) : une zone de protection spéciale (ZPS) et un site d'intérêt communautaire (SIC) sont en voie de reconnaissance sous le même intitulé : Bancs de Flandres. Le COPIL commun a pour rôle de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du document d'objectif (DOCOB). Ce document vise à établir l'état initial (actuel) de conservation concernant des espèces protégées et des habitats, les objectifs de développement durable, des propositions de mesures en ce sens et les modalités de leur suivi et évaluation. Ce COPIL sera présidé par le Préfet du Nord et le Préfet maritime. Les maîtres d'ouvrage seront le GPMD et la Comité régional des pêches maritimes.

Pourquoi parler de risque ?

En premier lieu parce que ce COPIL regroupera 70 personnes. On peut s'en féliciter. Notamment parce qu'y siègeront 11 représentants de collectivités territoriales (Région, Département, SMCO, CUD, communes) et 34 représentants d'organisations socioprofessionnelles, usagers et associations (depuis les armateurs jusqu'à l'ADELFA et l'ADELE - aux derniers rangs - en passant par la Fédération de ski nautique, le Comité départemental du tourisme du Nord ou encore la Fédération française d'équitation, par exemple). On peut aussi sérieusement se demander comment ce COPIL va fonctionner, avec efficacité et sans effet d'affichage de concertation.

Ensuite parce que des notions floues à propos des zones Natura 2000 en mer continuent d'être colportées. Rappelons que ces zones ne sont pas des réserves, des sanctuaires, des zones d'exclusion d'activités humaines, un zonage qui suivrait des frontières nationales etc. Il n'y a pas partage de l'espace maritime mais effort de cogestion pour des zones identifiées comme permettant la conservation d'espèces et d'habitats protégés. Une gestion dite intégrée : de concertation, envisageant les court et long termes et associant les dimensions économiques, sociales et environnementales.

Malgré le nombre impressionnant de personnes convoquées, l'ADELFA se demande si ce



COPIL traduit bien cette vision. Et formule d'emblée une proposition : que des représentants d'organisations belges et anglaises (au moins) soient invités, comme le permet l'arrêté préfectoral. À l'heure de "l'Eurorégion" et des échanges transfrontaliers, cela s'impose... De la même façon, des "pilotes" des zones maritimes Natura 2000 voisines pourraient être aussi sollicités.

Mais surtout, on peut parler de risque pour la biodiversité marine parce qu'aucune échéance n'est posée. Quand se mettra en place le COPIL ? Quand sera établi le diagnostic initial de conservation des espèces protégées ? Quand sera établi puis validé le DOCOB ? Quand sera pris en compte le versant maritime dans le Plan d'aménagement et de développement durable qu'élabore le GPMD ? Quand le Port établira-t-il un Schéma directeur pour le patrimoine naturel côté Mer ? Dans combien d'années ? Avec quels risques de perte pour la biodiversité marine entre-temps ? ■

Le Banc des phoques colonisé par une école de Kite-surf

Pas d'interdiction donc tous les droits, selon une école privée de kite-surf. Les Affaires maritimes et la Gendarmerie maritime avaient peu d'arguments pour rétorquer, si ce n'est le bon sens. Les "phoques" sont des veaux marins, espèce protégée dont la période des naissances est en été...

Le Phare 21 juillet 2010



Photo OCEAMM



Après Xynthia : la menace de submersion marine prise au sérieux



• **Suite à l'évènement dramatique survenu en Vendée, baptisé Xynthia, les habitants de la Flandre maritime savent très bien que notre secteur situé sous le niveau de la mer en période de vive-eau, demeure exposé aux assauts de la Mer du Nord en particulier en cas de tempête avec des vents de force 10 à 12 orientés N NE.**

• **L**a tempête du 1^{er} février 1953 où a été observée une surcote du niveau de la mer de 2,40 m à Dunkerque et de plus de 3,00 m sur la côte néerlandaise, avait provoqué la mort de plus de 2 125 personnes aux Pays-Bas, en Belgique et dans le Sud Est de l'Angleterre, l'ouverture de deux brèches dans la digue de l'Est à Dunkerque avec l'inondation des bas quartiers de l'agglomération dunkerquoise ; cet épisode marque encore la mémoire des "anciens". Or, il s'agissait d'un vent de force 10 et d'une marée de coefficient moyen. Que se serait-il passé ce jour-là, si la dépression observée au large de l'Écosse, de force 12, n'avait pas perdu de son intensité en se déplaçant vers le Sud Ouest de la Mer du Nord et que le coefficient de marée aurait été supérieur à 100 ?

• Pour les Gravelinois et les associations de défense de l'environnement qui se préoccupent de l'impact des centrales nucléaires, la tempête du 27 décembre 1999 en Gironde a marqué les esprits avec des vagues qui sont passées au-dessus de la digue de protection de la Centrale du Blayais avec pour conséquence l'inondation des galeries souterraines et une perte des circuits de sauvegarde. Que se serait-il passé en cas d'accident nucléaire, si le coefficient observé ce jour-là (77) et la surcote (2,01 m) avait été plus importants ? Pourtant les ouvrages de protection des centrales en

• bord de mer, devaient être dimensionnés pour faire face à des tempêtes de temps de retour 1 000 ans avec un coefficient de marée exceptionnel de 120.

• Depuis la catastrophe survenue sur la côte vendéenne et les inondations dramatiques dans le Var, l'État par son Ministère de l'Écologie, a décidé d'assumer ses responsabilités en présentant un projet de "plan de prévention des submersions marines et crues rapides" dénommé "plan digues" ; il s'agit pour le moment d'une démarche de concertation où les associations locales concernées, dont l'ADELFA, étaient représentées.

• Parmi les propositions, il y a lieu de retenir :

- non-aggravation du risque dans les zones à danger mortel,
- faire en sorte de réduire le déficit de culture du risque constaté dans notre région
- identification, diagnostic et mise en sécurité des digues assurant une protection des populations,
- mise en place d'une maîtrise d'ouvrage disposant de capacités techniques, financières permettant d'assurer ses responsabilités de gestionnaire,
- encourager le conventionnement entre : le gestionnaire d'une digue, le gestionnaire de l'urbanisme et le gestionnaire de la sécurité de la zone,
- mise en place par l'État, d'un organisme chargé du contrôle de la sécurité des ouvrages (pôle de compétence envisagé à Amiens),
- le plan de modernisation des digues pourra inclure des systèmes naturels tels que les cordons dunaires, lorsqu'ils jouent un rôle de protection des populations,
- le renforcement des digues devra être coordonné avec l'évolution du trait de côte,
- aucune digue nouvelle ne pourra être autorisée pour ouvrir à l'urbanisation de nouveaux secteurs,
- accentuation des contrôles de légalité des permis de construire en zone à risque,
- les zones importantes de polders historiques feront l'objet d'une attention particulière en cas d'exposition de la sécurité des personnes ; en revanche, les zones agricoles protégées par des polders ne sont pas éligibles au plan "digues",
- améliorer les plans communaux de sauvegarde.

• Nous, associations, ne pouvons que soutenir cette démarche en apportant si nécessaire notre contribution s'agissant d'améliorer la connaissance des événements historiques survenus sur le littoral de la Flandre maritime. ■

(petite) foire aux n'importe quoi

PPRT: le gouvernement veut-il vraiment réduire les risques industriels ?

Lors de l'examen fin novembre de la Loi de Finances, un amendement UMP adopté par l'Assemblée Nationale aura pour effet de priver à coup sûr les riverains des sites Seveso des moyens de se protéger contre les effets d'une catastrophe industrielle de type AZF. La loi Grenelle 2 avait en effet prévu d'octroyer aux habitants proches des usines à risques un crédit d'impôt de 40 % sur les travaux de mise en sécurité à réaliser obligatoirement au titre de la loi Bachelot et des PPRT. (voir pages 2 et 3).

Prétextant qu'il s'agirait là d'une "niche fiscale" (!), un obscur parlementaire, rapporteur de son état, a obtenu qu'une majorité de députés ramènent ce crédit à 15 % seulement de la note globale. Compte tenu du coût prévisible des travaux à réaliser (de l'ordre de 15 000 € selon FNE) pour renforcer le bâti, tout laisse à penser que nombreux seront les propriétaires qui ne pourront pas engager de telles dépenses. Et c'est ainsi qu'une disposition justifiée, compte tenu du mal vivre des riverains qui, le plus souvent, n'ont pas choisi

d'habiter à côté de sites dangereux, est rendue caduque par une décision stupide. Plus que jamais, c'est n'importe quoi... ■

DEFI: le vent en poupe

L'événement est suffisamment rare pour qu'on s'y arrête un instant: sous la pression de l'association DEFI, membre de l'ADELFA, le Préfet du Nord a fait machine arrière en annulant l'arrêté qu'il avait pris, accordant à une entreprise belge l'autorisation d'implanter à Houtkerque une porcherie industrielle. Un succès non définitif, mais prometteur pour les citoyens qui luttent pour des raisons analogues à Noordpeene ou Bambecque, différentes à Holque ou à Bourbourg où, sous l'égide de DEFI, un collectif s'est constitué pour lutter contre les émissions de poussières et les bruits générés par le site de stockage de produits agricoles et d'engrais des E^{ts} Vaesken. S'agissant des élevages industriels qui génèrent à la ronde des épandages nauséabonds et porteurs de nitrates, il est évident que, si la population laissait faire, la Flandre se trouverait confrontée rapidement aux graves pollutions des sols et des eaux qui ont "plombé" le pays breton. ■

Le retour d'une association de défense des usagers du vélo au quotidien

Depuis quelques années, il n'existait plus d'association de défense des cyclistes urbains dans le dunkerquois. Ce n'est pas parce que toutes les revendications des usagers de la bicyclette ont été entendues, loin s'en faut, mais parce que les bonnes volontés ont manqué pour recréer un groupe actif depuis la disparition d'action vélo Dunkerque-Littoral qui avait en son temps réussi à rassembler des centaines de cyclistes bien décidés à mener leur "vélorution".

La nature ayant horreur du vide et le besoin de se fédérer à nouveau se faisant sentir, quelques cyclistes de tous les jours se sont rencontrés pour jeter les bases d'une antenne de l'ADAV à Dunkerque. L'ADAV, c'est l'Association Droit au Vélo basée à Lille qui rassemble une centaine de bénévoles actifs au niveau régional et 1 500 adhérents, elle est rattachée à la FUBicy (Fédération nationale des usagers de la bicyclette). En créant une antenne locale, ces cyclistes souhaitent devenir les interlocuteurs privilégiés des aménageurs et décideurs locaux, en participant par exemple à la réactualisation du PDU (plan de déplacements urbains), en proposant des aménagements cyclistes (voies douces, parkings à vélo, véloroutes...). Ils souhaitent également développer les liens avec les commerçants spécialisés ou non, pour par exem-

ple créer des points "SOS vélo" chez des commerçants sympathisants et où l'on pourra trouver rustines et pompes à vélo comme cela existe déjà à Lille.

Ils envisagent également des actions de sensibilisation des usagers, notamment pour insister sur les systèmes d'éclairage si vitaux en hiver. Ainsi les premiers adhérents et sympathisants tiendront un stand de sensibilisation le 25 novembre sur la piste cyclable du quai des Hollandais à Dunkerque entre 16 h et 19 h. Parce que Dunkerque n'est pas encore le royaume du vélo, que beaucoup reste à faire, n'hésitez pas à rejoindre ce regroupement naissant car plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés! Le groupe tient ses réunions à la Maison de l'environnement de Dunkerque. ■

Tél. 03 28 20 30 40
www.droitauvelo.org
dunkerque@droitauvelo.org



À vélo, être vu la nuit, c'est vital !

OPÉRATION ÉCLAIRAGE À DUNKERQUE
JEUDI 25 NOVEMBRE 2010
DE 16H À 19H
À proximité de la piste cyclable du quai des Hollandais, près de l'embarcadère du Texel

AD-LiNORD : Assiette Durable Littoral Nord



La genèse de l'association

L'association est née de la prise de conscience, par un groupe de citoyens, de la relation entre les choix alimentaires et le développement durable local du territoire.

Or le Territoire Flandre-Dunkerque a une grande marge de progrès par rapport aux objectifs du Grenelle de l'environnement à l'horizon 2012 :

- **objectifs environnementaux :** biodiversité, plan climat, et qualité des ressources en eau, par la reconversion de 6% des surfaces agricoles utiles en agriculture biologique d'ici 2012 ;
- **objectifs humains :** santé, en particulier celle des enfants, avec d'ici 2012 un objectif mini de 20% (et pourquoi pas 100% ?) d'ingrédients bio, locaux, et de saison, pour la restauration collective ;
- **objectifs sociaux-économiques :** l'agriculture biologique a connu une croissance de 25% en 2009, elle offre de nombreuses opportunités de développement économique et de création d'emplois, dans les domaines agro-alimentaires et de la restauration, ainsi que dans les exploitations agricoles de toutes tailles, grandes et petites.

Les axes de travail

- Développer la prise de conscience collective de la place de l'alimentation dans notre évolution ;
- Ré-enchanter le lien avec la Terre, susciter des vocations ;
- Démocratiser l'accès au bio par différents moyens, notamment l'aide à l'auto-production ;

- Être force de propositions pour toutes formes de développement durable local du territoire. Développement de circuits courts alimentaires.
- Encourager la mise en réseau des compétences, accompagner le changement.

Les objectifs et les ressources d'AD-LiNord

- Education populaire au développement durable, notamment au travers des valeurs de l'agriculture biologique, et par "le jardinage au naturel" :
 - création d'un jardin agro-écologique collaboratif,
 - sensibilisation, formations, exercices pratiques...
 - échanges d'expériences, accompagnement, etc., avec toutes les personnes intéressées, jardiniers amateurs ou confirmés, qui veulent apprendre comment obtenir du résultat sans utiliser de pesticides ni d'engrais chimiques.
- à l'école ou en centre de loisirs, sensibilisation des enfants à l'éco-citoyenneté, au travers d'activités ludiques et pédagogiques de jardinage.

Relais local pour l'accompagnement à l'éco-labellisation

- Centre de veille, ressources et compétences pour :
 - la sensibilisation des acteurs des filières alimentaires.
 - étudier et accompagner le changement, dans différents domaines, depuis la production jusqu'à l'assiette. ■

Directeur de la publication : Jean Sename

Réalisation : François Vandebunder
imprimé sur papier recyclé

Le prix de l'abonnement : 5 €
ISSN 1293-5484



Fédération d'associations de l'environnement

Maison de l'Environnement
106, avenue du Casino - BP 21
59941 Dunkerque cédex 2
Tél. 03 28 59 13 24

www.maison-environnement.org
dunkerque.pollution.free.fr

L'ADELFA bénéficie du concours de la ville de Dunkerque, de la Communauté Urbaine de Dunkerque et du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale



AD-LiNord
88, rue du Boernhol
59210 Coudekerque-Branche
Tél. : 03 28 61 80 78
adlinord@hotmail.fr

Le Fonds Social Européen, la région Nord-Pas-De-Calais, le Conseil Général du Nord, et la ville de Tétèghem, soutiennent le projet de jardin agro-écologique associatif situé route de Coudekerque à Tétèghem.



UNION EUROPÉENNE
Fonds social européen

